

CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 4 juin dernier et a examiné les points suivants :

- **Logement social de Cros**

M. le Maire informe les membres du CM que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense étudie actuellement la vente des logements sociaux aux bailleurs sociaux et notamment celui de Cros qu'elle gère avec un bail emphytéotique signé avec la commune qui reste propriétaire.

Lorsque le bailleur social aura présenté sa proposition, la communauté de communes en fera part à la mairie de Cros et c'est le CM qui décidera de la suite à donner.

Il s'agit d'un point d'information.

- **Bail emphytéotique, relais 4G**

Dans le cadre de l'installation d'une antenne relais 4G, deux rendez-vous ont eu lieu avec le développeur. Parmi les 3 sites présentés, il a choisi celui situé sur un terrain sectionnal route de Serry et propose un bail emphytéotique pendant 20 ans avec un loyer annuel de 2 000€ indexé.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord, mais demande que le choix du notaire pour enregistrer le bail relève de la commune.

- **Bonus ruralité, parcours ENR**

Le bonus ruralité est une subvention accordée par la Région pour les communes de moins de 2 000 habitants qui présentent des projets d'investissement relevant des domaines d'intervention dans l'aménagement du territoire.

M. le Maire rappelle que pour le projet du parcours ENR (énergies renouvelables), une demande de subvention a été présentée au Département (travaux estimés à 16 000€ avec une subvention de 30%), et il propose de demander en complément une subvention à la Région à hauteur de 40% au titre du bonus ruralité pour la réalisation des totems et du kiosque. A noter que la demande sera faite en ligne et une dérogation peut être demandée pour commencer les travaux avant la décision d'attribution.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

- **Choix d'un bureau d'études**

M. le Maire informe le CM que dans le cadre du projet de mise en place d'un réseau de chaleur au bois qui servirait au bâtiment de la mairie et à la salle des fêtes, ainsi qu'aux habitations du bourg, 5 bureaux d'études ont été consultés et un seul a

répondu : Auvergne Energies Solutions (AES). Les missions demandées sont phasées : étude de faisabilité du projet, choix du projet, création du réseau et gestion du réseau. L'ADEME serait sollicitée pour une subvention à hauteur de 90%.

Sous réserve de la vérification de la validité de l'étude de faisabilité par rapport à la loi climat, le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un accord de principe pour la réalisation en tranche ferme de l'étude de faisabilité et selon les conclusions se déterminera ensuite sur les options et la suite à donner à ce projet qui pourrait constituer un véritable projet de territoire.

A cet effet, le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour inscrire en décision modificative en section d'investissement le montant de cette étude de faisabilité estimée à 6 720€ HT.

- **Contrat Ambition Région**

Le contrat région est une subvention accordée par la Région, complémentaire du bonus ruralité, dont les bénéficiaires peuvent être les communautés de communes mais aussi les communes, pour des projets d'un minimum de 100 000€ de travaux. Les dossiers doivent être déposés avant la fin juin 2022.

Dans ce cadre, M. le Maire propose de présenter 2 dossiers : l'un sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux et le second sur le projet de maison partagée en colocation, les 2 étant en lien avec le projet de réseau de chaleur.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

- **Dématérialisation : publicité des actes**

Suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales, la dématérialisation de ces actes devient obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2022.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, il est possible de continuer l'affichage si le CM délibère dans ce sens.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, décide d'une période de transition jusqu'au 31 décembre 2022, pendant laquelle l'affichage sera maintenu et la dématérialisation sera effectuée.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les actes seront donc uniquement consultables sur le site de la mairie. Il s'agit notamment des délibérations du CM, des arrêtés municipaux et des autorisations d'urbanisme.

- **Chemin Esplanchat : proposition d'achat**

Madame Tournadre-Charbonnel a sollicité la mairie pour acheter le chemin communal qui donne accès à sa grange à Esplanchat.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à cette vente au prix de 5€ le m² sous réserve que les frais soient à la charge de l'acquéreur (notaire, géomètre, enquête publique de déclassement du chemin).

- **Convention de mise à disposition avec le S.M.G.F. de Cros**

Le secrétariat du S.M.G.F. de Cros est actuellement assuré par la secrétaire de mairie de Cros avec une indemnité. La trésorerie demande de régulariser cette pratique avec une convention de mise à disposition afin que le S.M.G.F. de Cros verse une fois par an l'indemnité à la mairie de Cros qui la reversera à l'intéressée.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour cette régularisation.

- **Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

La délibération prise à la suite du CM du 11 décembre 2022 sur les IHTS du personnel doit être annulée car elle était nominative. La trésorerie demande qu'elle soit reprise dans les mêmes termes mais en précisant uniquement le cadre d'emplois du personnel concerné.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

- **Questions diverses**

- ***Elections législatives***

Le planning des élus est établi pour tenir le bureau de vote aux heures d'ouverture : 8h-18h.

- ***Chemins de randonnée***

Comme l'an passé, il est proposé d'organiser une demi-journée citoyenne pour nettoyer les chemins de randonnée, le samedi 18 juin 2022 de 8h à 13h avec le casse-croûte offert.

- ***Eclairage public***

Suite à la nouvelle gestion de l'éclairage public dans le bourg, une économie de 25% a été réalisée.

- ***Fleurissement du bourg***

Dans le cadre du fleurissement du bourg, trois arbres ont été remplacés (vers le point d'information touristique en cours de construction), des plantations ont été effectuées (rosiers, fleurs, ...) sur les 2 places. Récemment, des jardinières ont été ajoutées pour agrémenter les trottoirs et limiter le stationnement anarchique.

Le CM est informé des nombreuses incivilités survenues, notamment le déplacement des jardinières et leur arrosage indélicat qui a détruit 30% des plantations ...

Le CM déplore ces incivilités qui ternissent l'image de la commune et sont susceptibles de pénaliser la commune dans sa participation au label ma commune au naturel.

- ***Infos diverses***

. Les plaques de rues sont mises en place progressivement.

. Les radars pédagogiques sont maintenant opérationnels à chaque entrée du bourg.

. La construction du point d'information touristique se poursuit, les panneaux solaires vont pouvoir être bientôt installés. La livraison est prévue fin juillet. Il est envisagé, en partenariat avec La Poste de mettre à disposition 5 vélos à assistance électrique.

- ***Demande de subvention de l'Aventurine***

L'association l'Aventurine a adressé un courrier à la mairie de demande de subvention dans le cadre de la fête du printemps qu'elle a organisé le 15 mai 2022. Après débat, le CM donne son accord pour une subvention de 300€.